

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ETRE

Néant *

Exercice N clos le
31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210		
	Production vendue	{ biens services*	{ dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
					217		218	72 000	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	72 000
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
		Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	2 225	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*							240	(2 225)	
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	7 778	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	3 812	
Rémunérations du personnel*							250	55 486	
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI))			255		254	1 110	
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262			
				260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	68 187	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	3 812	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280		
	Produits exceptionnels					(IV)	290		
	Charges financières					(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		347			(VI)	300	
				348					
Impôts sur les bénéfices*						(VII)	306	572	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	3 240	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			314	3 240	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	572	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cs d'associés	247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987			342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	3 812	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	3 812	

ETRE
Société à responsabilité limitée au capital de 325 000 euros
Siège social : 49 avenue Gambetta 26100 ROMANS SUR ISERE
844 369 934 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2024

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023**

DEUXIEME DÉCISION

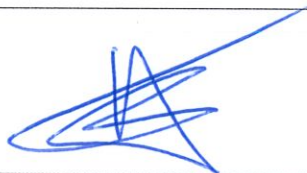
L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 3 240,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 240,12 euros
A la réserve légale	162,01 euros

Solde	3 078,11 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
Thomas HURIEZ



COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ETRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 359 984 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 240 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Désignation de l'entreprise SARL ETRE		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 49 Avenue Gambetta 26100 ROMANS-SUR-ISERE					
Numéro SIRET* 8 4 4 3 6 9 9 3 4 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
		Exercice N clos le 31/12/2023			
		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 351	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	325 000	
Total I (5)		044	048	1 351	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	8 745
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	14 400
			Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	8 852
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	33 003
	Total général (I + II)		110	112	1 351
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	325 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	6 916	
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131	9 769	
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	3 240	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	344 926	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	6 898	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	2 400	
	Comptes courants d'associés		173	5 187	
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	15 057		
Total général (I + II + III)		180	359 983		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT